cyanmagentajaunenoir

HOROYA
Quotidien national

N°8080 DU JEUDI 27 JANVIER 2022 * 61ème ANNÉE | www.journalhoroya.net * horoya1958@gmail.com | PRIX : 2 000 GNF

LES MESURES BARRIÈRES SANITAIRES CONTRE LE CORONAVIRUS

Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et le savon après tout contact.

Se couvrir le nez et la bouche en cas d'écoulement nasal, de toux, d'éternuement avec un mouchoir (papier ou tissus).

Conduire dans une formation sanitaire toute personne présentant des symptômes suspects en provenance des pays touchés.

Les formations sanitaires sont invitées à prendre toutes les dispositions pour la détection et le traitement de tous cas éventuels.

AXE BAMAKO-CONAKRY

Redynamisation du partenariat économique et stratégique

En marge des obsèques de l'ancien Président malien, Ibrahim Boubacar Kéïta, une délégation guinéenne a eu une séance de travail vendredi 21 janvier avec les ministres et chefs des institutions impliqués dans l'Accord de coopération économique et stratégique entre Conakry et Bamako. La rencontre était dirigée du côté malien, par Monsieur Abdoulaye DIOP, Ministre des Affaires Étrangères et du côté guinéen par le Colonel Amara CAMARA, Ministre Secrétaire Général à la Présidence de la République et chef de délégation. P.3

CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION

Qui est Dr Dansa Kourouma ?

Dr Dansa Kourouma, un jeune activiste engagé, depuis plusieurs années, visible sur tous les terrains sociopolitiques, fait partie de ce groupe de Guinéens courageux et patriotes. Président de la plus grande plateforme de la société civile guinéenne, président en exercice de la société civile ouest africaine...Aujoud'hui promu président du CNT.

CAN 2021

L'aventure de la Guinée s'arrête en 8ème de finale P.11

ACTE DU POUVOIR CENTRAL

La Liste des membres du CNT P.2

ÉVÉNEMENTS DE MACENTA

Un accusé condamné à 30 ans de réclusion criminelle P.6

HOROYA Quotidien national

Journal Horoya | Q Horoya

Site web : www.journalhoroya.net

POUR VOS ABONNEMENTS
Siège : Dans l'enceinte de la RTG Boulbinet – Kaloum
Tél : (+224) 622 175 348 / 664 633 212 - BP : 191 Conakry
E-mail : horoya1958@gmail.com

La Liste des membres du CNT

A - Les partis politiques
1 - M. Aboubacar Sidiki Cissé, MPDG
2 - Madame Sény Kpanamou, Bloc Libéral
3 - M. Mamadou Fadja Baldé, UFDG
4 - M. Aboubacar Koly Kourouma, GRUP
5 - M. Sayon Mara, RPG Arc en ciel
6 - M. Bangaly Younoussa Kourouma, RRD
7 - M. Mohamed Victor Bangoura, UDRG
8 - M. Mamadou Baïlo Diallo, UPR
9 - Mme Fingui Camara, PEDN
10 - M. Mohamed Kaba, PADES
11 - Mme Aminata Bah, PACT
12 - Madame Fatoumata Diallo, ADC BOC
13 - M. Sény Camara, PUP
14 - M. Ahmed Tidiane Sylla UFR
15 - M. Aissata Camara, FAN

B - Les faitières des organisations de la Société civile
16 - Aissata Mariama Soumah
17 - Ismael Kabassy Samoura
18 - Dr Dansa Kourouma
19 - Salia Camara
20 - Elhadj Mamadi Kéïta
21- Dr Alpha Abdoulaye Diallo
22 - Sékou Doré

C - Les centrales syndicales
23 - Yamoussa Touré
24 - Hawa Bangoura
25 - Mahmoudia Séné
26 - Aboubacar Sidiki Mara
27- Mariame Touré

D - Les organisations patronales
28 - Elhadj Mansa Moussa Sidibé
29 - Abdoulaye Dima Dabo
30 - Ismaël Koly

E - Les forces de défense et de sécurité
31- Général deuxième section Amadou Kaba, État-major général des armées
32 - Général deuxième section Abdoulaye, Keïta, ministère de la défense nationale
33 - Colonel Laye Nanfanta Condé gendarmerie nationale
35 - Colonel Lamine Diallo, État-major l'armée de mer
36 - Colonel Maïmouna Sidibé, direction nationale de la Douane
37 - Capitaine de vaisseau à la retraite Amadou Sow, État-major de l'armée de l'air
38 - Commissaire divisionnaire, André Bangoura,
39 - Adjudant chef Mama Saliou Béavogui, conservateur de la nature

F - Les organisations de défense des droits de l'Homme
40 - Mory Dounoh
41 - Fatoumata Lamarana Bah

G - Les organisations des Guinéens de l'étranger
42 - Dominique Kpoghomou
43 - Tiguidanké Traoré
44 - Mohamed Naby Sylla
45 - Abdoul Kaba
46 - Aïcha Diané

H - Les organisations de femmes
47 - Fatoumata Yèbè Bah
48 - Saran Traoré
49 - Dorcass Néma

I - Les organisations de jeunesse
50 - Hamidou Camara
51 - Mamadi Fonfo Camara
52 - Bademba Baldé
53 - Fanta Conté
54 - Maïmouna Barry

J - Les Organisations culturelles
55 - Gouamou Fabara Koné
56 - Mamadou Lamine Diallo

K - Les confessions religieuses
57 - Mgr Jacques Boston
58 - Elhadj Sény Facinet Sylla

L - Le secteur informel et métier
59 - Bangaly Chérif
60 - Fatou Holo Kaba

M - Les Organisations paysannes
61- M. Gilbert Andega Camara
62 - Madame M'Mah Hawa Soumano Tounkara

N - Les sages des régions
63 - Elhadj Amadou Togba
64 - M. Mohamed Lamine Bangoura

O - Les Personnes vivant avec handicap
65 - M. Kabinet Camara
66 - Madame Massoud Barry

P - Les organisations socioprofessionnelles
67 - Maître Mohamed Traoré
68 - Pr. Hassane Haba
69 - Dr. Hawa Diakité

Q - Les chambres consulaires
70 - Dr. Lansana Fofana,
71 - Dr. Lounsény Chérif

R - Les organisations de presse
72 - Madame Asmaou Barry
73 - M. Yamoussa Sidibé

S - Les personnes ressources
74 - M. Mamadi Kaba,
75 - M. Mohamed Aly Thiam
76 - M. Sorel Keita
77 - M. Aliou Badra Thiam
78 - Madame Fatima Camara
79 - Elhadj Abdoul Karim Dioubaté
80 - M. Jean Paul Kantabadouno
81 -Madame Maïmouna Yombouno

HOROYA
Quotidien national

BP: 191 Conakry, République de Guinée
E-mail: horoya1958@gmail.com
Siège: Boulbinet - C. de Kaloum

DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTERIM
Ibrahima Koné
Tél: 664 63 32 12 / 624 94 45 99
konesayon1@gmail.com

SECRETAIRE GENERAL
Lancinè Camara
Tél: 622 34 17 77 *lacicama@gmail.com*

RUBRIQUE CULTURE & SPORTS
Dinah Salifou Soumah Tél: 628 36 43 56

RUBRIQUE ÉCONOMIE
Lansana Sarr Tél: 628 97 19 33 sarrlansana93@gmail.com

RUBRIQUE INTERNATIONALE & &CONOMIE
Jean Marie Morgan Tel : 622 26 97 26

RESPONSABLE SITE WEB
Youssouf Hawa Kéïta Tél : 622 28 54 00

CHEF SERVICE FABRICATION
Abdoulaye Alsény Bangoura
Tél: 664 00 44 47 abalbangou@gmail.com

CHEF SAF
Aïssata Bilivogui Tél: 622 55 61 42

CHEF SERVICE COMMERCIAL
Amara Sylla Tél: 628 80 71 88

CNT
Qui est Dr Dansa Kourouma?

Dr Dansa Kourouma, un jeune activiste engagé, depuis plusieurs années, visible sur tous les terrains sociopolitiques, fait partie de ce groupe de Guinéens courageux et patriotes.

Président de la plus grande plateforme de la société civile guinéenne, président en exercice de la société civile ouest africaine...Aujoud'hui promu président du CNT.

- Docteur en Médecine, Expert médical en réparation juridique du dommage corporel ;

- Expert en Gouvernance électorale avec une grande expérience et ouverture d'esprit sur les questions de politiques publiques, de droit, de politiques sociales et sur les enjeux géo politiques du développement ;

- Fondateur et Directeur Exécutif de l'Observatoire Citoyen de la Gouvernance et de la Recevabilité (OCGR).

- Président du Forum de la société civile de la CEDEAO

- Analyste indépendant sur les politiques sociales au compte de certaines ambassades à Conakry- Guinée;

- Vice-Président du réseau ouest africain de surveillance électorale (WAEON-Ghana) depuis 2017 ;

- Vice-Président du Réseau Panafricain pour la lutte contre la prolifération des armes en Afrique (REPPA) élu à Lomé en 2019 ;

- Membre du Conseil National de la Statistique ;

- Consultant formateur au compte d'International Alerte, dans le cadre de la formation des forces de défense et de sécurité sur la prise en charge des femmes et enfants en situation de conflits ;

- Observateur électoral international, il a à son actif, une Vingtaine de missions d'observation et d'appui électoral en Afrique de l'ouest, du sud et l'Amérique latine : Mexique, Ghana, Afrique du sud, Sénégal, Mali, Liberia, Benin, Togo, Cap vert, Cote d'ivoire, Nigeria, Niger… ;

- Participant au dialogue sur l'intégrité électorale entre les commissions électorales, observateurs nationaux et internationaux et les juridictions électorales à l'Institut Électoral Mexicaine (INE) de Mexico.

- **Dense expérience législative pour avoir été membre de l'ancien CNT où il a cumulativement occupé les fonctions de Secrétaire Exécutif, de Rapporteur et de Porte-parole (à préciser que la constitution du 7 Mai 2010 et plusieurs autres lois organiques et ordinaires ont été élaborées par le CNT) ;**

- Transversalité et parfaite connaissance du système sociopolitique et démocratique de la GUINEE, de la sous-région et du continent ;

- Activiste intrépide, constant, cohérent et doublé d'une capacité de résilience hors pair: il a gravi tous les échelons de l'engagement citoyen.

- Indépendant, objectif, impartial, neutre dans ses démarches face aux grandes questions de la vie sociopolitique nationale et toujours équidistant des extrêmes politiques.

- Acteur majeur des événements de * 2006-2007et dans plusieurs autres situations d'enjeu national, il fait preuve d'une fidélité absolue aux principes et valeurs de la société civile. A cet effet, il fut le seul Président de faitière qui ne s'est associé à aucun parti ou mouvement politique durant les périodes de crises liées au changement constitutionnel pour un 3ème mandat.

- Défenseur des droits humains, des valeurs républicaines et grand promoteur de la paix, de l'unité et de la cohésion nationale. A ce titre, il a pris fait et cause pour les populations de Beyla suite au détournement de fonds alloués à la préfecture pour la réalisation d'infrastructures dans le cadre des fêtes tournantes. Il est aussi initiateur et animateur de plusieurs assises locales suite aux différentes crises sociopolitiques.
- Panafricaniste, partisan d'un changement de paradigme sociopolitique qui tient compte de nos réalités historiques, culturelles, sociologiques et africaines ;
- Référence nationale pour sa forte implication dans les questions d'intérêt général, sa large audience auprès des communautés et autorités et sa légitimité dans la sous-région Ouest africaine.
- Ancien boursier des programmes International visitor leadership programme aux USA (IVLP);

- Ancien boursier du Centre des études stratégiques pour l'Afrique (CESA).

Source : guineetimes

AXE BAMAKO-CONAKRY

Redynamisation du partenariat économique et stratégique

En marge des obsèques de l'ancien Président malien, Ibrahim Boubacar Kéïta, une délégation guinéenne a eu une séance de travail vendredi 21 janvier avec les ministres et chefs des institutions impliqués dans l'Accord de coopération économique et stratégique entre Conakry et Bamako. La rencontre était dirigée du côté malien, par Monsieur Abdoulaye DIOP, Ministre des Affaires Étrangères et du côté guinéen par le Colonel Amara CAMARA, Ministre Secrétaire Général à la Présidence de la République et chef de délégation.

Au Ministère malien des Affaires Etrangères qui a servi de cadre aux travaux, les échanges ont consisté à évaluer la mise en pratique des conclusions de la rencontre de Conakry du 17 janvier.

Au terme de la rencontre, les deux parties ont rencontré le Premier Ministre malien, Monsieur Choguel Kokala MAIGA pour de riches échanges autour des différents contours de ce Partenariat stratégique entre la Guinée et le Mali. Le Premier Ministre s'est tout d'abord réjoui de la solidarité agissante envers son pays qui traverse un moment difficile de son histoire. Abordant l'accroissement des échanges économiques entre la Guinée et le Mali, Monsieur Choguel MAIGA a réaffirmé l'engagement des autorités de son pays à soutenir toutes les initiatives de cette nouvelle donne qui lance un défi panafricaniste aux deux pays amis. C'est pourquoi, il a invité les deux parties à être pragmatiques, pour accélérer le processus.

La délégation guinéenne chez l'ancien Président IBK, pour présenter les condoléances du Colonel Mamadi DOUMBOUYA au peuple frère du Mali.

Au lendemain des obsèques nationales de l'ancien Président IBK, la délégation guinéenne conduite par colonel Amara CAMARA, s'est rendue dans la famille de l'illustre défunt à Sébénikoro dans la commune 4 de Bamako.

Au-delà des communiqués officiels et de la présence aux funérailles de l'illustre disparu, le colonel Mamadi DOUMBOUYA a instruit à ses émissaires à présenter ses condoléances et celles du peuple de Guinée, dans la famille biologique d'IBK. Aussi, de traduire la profonde gratitude de la Guinée pour toutes les bonnes actions réalisées en faveur du raffermissement constant des liens séculaires d'amitié et de coopération entre Maliens et Guinéens.

Avant de quitter Bamako, le chef de la délégation guinéenne a signé dans le livre de condoléances au nom du Président de la Transition, Colonel Mamadi DOUMBOUYA.

Fait à Conakry, le samedi 22 janvier 2022

Monsieur le Ministre Directeur de Cabinet de la Présidence de la République

DÉTOURNEMENTS DE DENIERS PUBLICS

Dossiers susceptibles de poursuite judiciaire

Au cours d'un point de presse qu'il a animé ce vendredi 21 janvier, le procureur général près la Cour d'Appel de Conakry, a dévoilé, une liste d'entités étatiques dont les dirigeants sont ciblés par des poursuites judiciaires pour des faits présumés de détournement de fonds publics. Il s'agit :

Le dossier du fonds d'appui à la promotion du gaz butane contre le directeur général et son comptable, portant sur des faits de détournement des deniers publics et complicité,

Le dossier de l'administration et contrôle des grands projets (ACGP) contre le directeur l'ex administrateur général, l'ex administrateur général adjoint qui est actuellement l'administrateur général et leur comptable sur des présumés faits de « détournement de deniers publics faux et usage de faux en écriture comptable et complicité .

Le dossier de l'office de la Poste guinéenne (OPG) contre l'ex directeur général et son adjoint pour des faits présumés de ''détournement des deniers publics et complicité''

Le dossier du fonds de l'urbanisme et de l'habitat contre le directeur général et son comptable pour des faits présumés de ''détournement des deniers publics et complicité''

Le dossier du bureau guinéen des droits d'auteur, (BGDA) contre le directeur général et son comptable pour des faits présumés de ''détournement des deniers publics et complicité''

Le dossier de l'Office national du Tourisme (ONT), contre le directeur général et son comptable pour des faits présumés de détournement '' des deniers publics et complicité''

Le dossier de l'institut national d'assurance maladie obligatoire (INAMO) contre le directeur général et de son comptable pour des faits présumés de ''détournement des deniers publics et complicité''

Le dossier du bureau national d'expertise de diamant, or et autres matières précieuses contre le directeur général et son comptable pour des faits présumés de ''détournement des deniers publics et complicité''

Le dossier de l'agence nationale de la promotion rurale et du conseil agricole (ANPROCA) contre le directeur général et son comptable pour des faits présumés de ''détournement des deniers publics et complicité''

Le dossier du centre de formation judiciaire contre son ex-directeur et de son comptable pour des faits présumés de ''détournement des deniers publics, faux et usage de faux en écriture publique et complicité''

Le dossier de l'office national de promotion de l'artisanat, (ONPA) contre le directeur général et son comptable pour des faits présumés de ''détournement des deniers publics et complicité''

Le dossier de l'agence nationale de lutte contre la corruption (ANLCC), contre son secrétaire exécutif et son comptable pour des faits présumés de ''détournement des deniers publics et complicité''

Le dossier du fonds d'investissement minier, contre le directeur général et son comptable pour des faits présumés de ''détournement des deniers publics et complicité''

Le dossier du projet d'interconnexion électrique 225 KVA Guinée-Mali, contre le coordinateur général et son comptable pour des faits présumés de ''détournement des deniers publics et complicité''

Le dossier de l'office guinéen de Publicité (OGP), pendant par devant le tribunal de première instance de Kaloum contre l'ex directeur général et son comptable en cours d'information judiciaire pour des faits présumés de ''détournement des deniers publics et complicité''.

Ces dossiers viennent s'ajouter à d'autres procédures pendantes devant les tribunaux de première instance notamment :

Le dossier de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, (ANSS) pendant par devant le tribunal de première instance de Kaloum contre l'ex directeur général et son comptable en cours d'information judiciaire sur les faits présumés de « détournement des deniers publics, faux en usage et usage de faux en écriture publique et complicité »

Le dossier du Port Autonome de Conakry en abrégé (PAC) pendant par devant le tribunal de première instance de Kaloum contre l'ex directrice générale et son comptable en cours d'information judiciaire sur de faits présumés de détournement de deniers publics et complicité.

Le dossier de la Haute Autorité de Communication (HAC) pendant par devant le tribunal de Première instance de Kaloum contre le Président et son comptable en cours d'information judiciaire pour des faits présumés de détournement de deniers publics et complicité

Le dossier de l'institut de Recherche agronomique de Guinée, (IRAG) pendant par devant le tribunal de première instance de Kaloum contre le Directeur général en cours d'information judiciaire sur les faits présumés de détournement des deniers publics faux et usage de faux en écriture publique et complicité,

Le dossier de l'hôpital national Donka, pendant par devant le tribunal de première instance de Dixinn contre l'ex directrice générale et son comptable en cours d'information judiciaire sur des faits présumés ''détournement de deniers publics et complicité''

Le dossier de l'hôpital national Ignace Deen pendant par devant le tribunal de première instance de Kaloum, contre l'ex directeur général et son comptable sur des faits présumés de « détournement des deniers publics faux et usage de faux en écriture publique et complicité ».

Rails, Air Guinée, BCRG…liste des dossiers transférés à la CRIEF

Par ailleurs, Alphonse Charles Wright indique qu'une dizaine de dossiers déjà audités seront transférés devant la Cour de Répression des Infractions Économiques et Financières (CRIEF) installée ce vendredi 21 janvier 2022.

.Voici la liste des dossiers cités. Ce sont :

1-L'audit de la société minière de Dinguiraye (SMD).

2-L'Audit de Futurelec

3-L'audit G.A.T.A.

4-L'audit de Séricom-Santullo

5- l'audit de la BCRG.

6-l'audit de la SGP

7-l'audit de la SOMCA

8-l'audit des SEMAFO

9-l'audit du projet coton,

10-l'audit du fonds koweïtien

11-l'audit Air-Guinée

12-l'audit de GINOMAR,

13-l'audit du Fonds d'Entretien Routier (FER)

14-l'audit Enco 5

15-l'audit CBK

16-L'audit du chemin de fer démantèlement et vente des rails.

Selon Alphonse Charles Wright, ces audits mettent en évidence des faisceaux d'indices concordantes de faits de détournement de deniers publics, faux et usage de faux en écriture publique, recel, vols aggravés, enrichissement illicite, corruption, abus d'autorité, blanchiment d'argent et complicité. Il précise que l'examen des résultats des travaux de ces différents audits ont permis au procureur d'obtenir et de prendre en compte cinq rapports définitifs à savoir : le Fonds koweitien, le rapport définitif sur le chemin de fer - Guinée, le rapport définitif sur la vente d'Air guinée, le rapport de définitif sur le projet coton, le rapport définitif sur GUINOMAR.

A cela s'ajoutent quatre rapports provisoires exploitables. Ce sont : Le FER, la BCRG, la société CBK, Futurelec Holding. Le procureur Général cite aussi sept autres rapports d'étapes pour les sociétés suivantes : La société Enco 5, la SMD, la société SGP, la société G.A.T.A de Santullo, la société Sericom, la société SOMCA ; la société SEMAFO.

Rapports de l'Inspection Générale d'Etat…

L'inspection générale d'Etat a relevé des faits de blanchiment, de corruption, de détournement de deniers publics, de faux et usages de faux en écriture publique et complicité.

Le rapport définitif numéro 053/PRG/04/IGE/2021 en date du 20 septembre 2021, portant vérification de la rationalité des besoins dans le cadre du contrat numéro 2022/071 /1/4/1/1/018 entre le ministère de la santé et la société SGC TP Sabling.

L'annexe du rapport portant sur le contrôle des effectifs de la masse salariale pour la période du 1er juillet au 31 octobre 2021 en date du 16 novembre 2021.

Le rapport définitif en date du 29 Avril 2021.

Le rapport définitif de vérification, du fonctionnement administratif de la dématérialisation de la chaine financière de la loterie nationale de Guinée (LONAGUI) en date du 07 mai 2021.

Le rapport définitif portant vérification de l'effectivité des malversations financières révélées dans le rapport d'audit sur la paye du personnel de l'EDG en date du 23 décembre 2021.

Le rapport définitif des procédures de passation et d'exécution du contrat de bail de l'immeuble R+7 devant abriter des unités de gestion des projets du ministère des TP en date du 29 juin 2021.

Le rapport final portant sur le contrôle des effectifs et de la masse salariale pour la période allant du 01 juillet au 31 octobre 2021.

Le rapport de la mission portant contrôle de la régularité des inscriptions et réinscriptions des étudiants à l'UGLC de Sonfonia.

Il indique que « *Il est constant que les faits précités sont constitutifs d'infractions qui portent gravement atteinte à la confiance publique et aux intérêts publics. Nul doute, que ces faits de corruption, de détournement, d'utilisation des biens publics à des fins personnels ; l'enrichissement illicite demeurent les causes premières des dérapages budgétaires fréquents* », a indiqué M. Wright.

Découverte de près de 200 milliards dans les comptes du Groupe Djoma

Ce sont des entreprises Djoma appartenant à l'ancien intendant de la présidence sous Alpha Condé, Kabinet Sylla Bill Gate.

Les entreprises Djoma S.A, Djoma Logistics, Djoma Groupe S.A sont accusées des faits de

Détournement, Blanchiment d'argent, Soustraction et détournement commis par des agents publics, Faux et usage de faux en écriture publique, Abus de fonction, enrichissement illicite, Corruption, concussion, vol en bandes organisées, Recel des fonds publics.

Les faits en chiffres

Djoma S.A, numéro de compte 01000 27 30 80 32 99 376.

Somme disponible à date en GNF : Néant. En USD : 16. 730.152.000 dollars.

Somme déposée depuis 2019 en GNF : Néant. En dollars : 35. 684. 995 dollars

Djoma Logistics : Numéro de compte : 010 0027 30 80 32 94 777.

Somme disponible à date en GNF : 22 milliards 48.305.354. En USd : néant.

Somme déposée depuis 2019 sur le compte de Djoma logistic : 33.708.286.087 gnf. En USD ; néant.

Djoma Groupe S.A : numéro de compte : 01000 27 30 80 32 94 680.

Somme disponible à date en Gnf : 23.217.730.157. En dollars Us : 16.730.152 Us.

Somme déposée depuis 2019 en Gnf : soixante-quatre milliards deux-cent quarante-trois millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf. En USD : trente-cinq millions soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze.

De nos jours, la somme disponible dans les livres d'Ecobank Guinée SA pour ces trois structures à savoir Djoma Logistic, Djoma SA, Djoma Groupe SA est estimé à 185 milliards 483 millions 456 mille 79 Gnf. Les sommes déposées depuis 2019 sont estimées à 404 milliards 280 millions 425. 518 GNF.

Balla Yombouno

JUSTICE

Charles Wright met en garde les huissiers contre les « abus »

Après les Officiers de police judiciaires (OPJ), ce sont les huissiers qui étaient ce vendredi en face du nouveau procureur général de la Cour d'Appel de Conakry. Au cœur des échanges, les problèmes et difficultés relevés dans le cadre de l'exécution des décisions de justice par les huissiers. Alphonse Charles Wright en profite pour mettre en garde les huissiers contre les abus.

Dans un premier temps, le procureur général a tenu à rappeler à ses interlocuteurs du jour toutes les voies de recours qui sont offertes aux citoyens à la suite d'une décision de justice. Des voies dont le recours effectif doit leur être garanti, préconise Charles Wright.

Le procureur abordant ensuite le chapitre du travail des huissiers, il admet qu'ils doivent « être protégés dans le cadre de (leur) travail ». Mais s'empresse d'ajouter à leur intention : « Mais faudrait-il qu'en faisant votre travail, vous ne commettiez pas des abus ». Car, s'ils se laissent aller à des abus, « la riposte et la conséquence juridique seront la sanction disciplinaire pourquoi pas des sanctions pénales », leur dit Charles Wright.

Mais, à l'occasion, le procureur général avait également un message à destination des citoyens. « Lorsque vous voyez un huissier de justice sur le terrain, sachez qu'il est là dans le cadre de l'exécution d'une décision de justice qui est rendue au nom du peuple, pas au nom du magistrat qui l'a rendue. Arrêtez de jeter les pierres, arrêtez de vous opposer avec violence. Si vous estimez que la décision qu'il est en train d'exécuter n'a pas acquis l'autorité de la chose jugée, mettez-vous en rapport avec le procureur général pour remonter l'information. Tout de suite, il demandera à l'huissier de venir à son bureau pour voir la légalité de ses actions. Comme ça, à partir de là tout le monde sera à l'abri ».

Et c'est pourquoi, annonce-t-il, à l'occasion : « Désormais, aucune réquisition de justice ne sera signée si le dossier ne dénote pas que la décision rendue est exécutoire. A partir d'aujourd'hui c'est clair »

Balla Yombouno

NOËL KOLOMOU, PRÉSIDENT DE LA CRIEF À SES COLLÈGUES

«Par moment, le prix à payer sera élevé »

Mise en place par les nouvelles autorités le 2 décembre 2021, la Cour de Répression des Infractions Economique et Financières (CRIEF) sera bientôt opérationnelle. En effet, ces membres au nombre de dix neuf (19) magistrats ont été officiellement installés ce vendredi 21 janvier 2022, par l'inspecteur général des services judiciaires et pénitentiaires, Yaya Khairaba Kaba.

La cérémonie a été présidée par le Premier ministre, Mohamed Béavogui qui avait à ses côtés plusieurs personnalités dont le président de la Cour suprême, le procureur général près la Cour d'Appel, des membres du gouvernement, parents et amis des nouveaux promus.

Dans son allocution de circonstance, le président de ladite cour, Noël Kolomou a tout d'abord exprimé sa profonde gratitude à l'endroit du président de la transition, Colonel Mamadi Doumbouya, pour avoir porté son choix sur sa personne, en vue de présider cette prestigieuse et stratégique cour.

« On se souviendra que dans un passé encore récent, des voix autorisées en des occasions parfois solennelles, ont indiqué en termes chiffrés les conséquences catastrophiques du fléau de la corruption sur le niveau de vie de notre population. La mise en place de la CRIEF

sera alors l'occasion d'apporter une thérapie efficace à cette gangrène qui n'a que trop handicapé le développement socioéconomique de notre cher pays, la Guinée. Je voudrais affirmer ici, devant tous,

que mon équipe et moi travaillerons avec détermination, courage et opiniâtreté, mais dans la légalité contre la délinquance économique et financière », dira entre autres le patron de la CRIEF.

Poursuivant, il s'est adressé à ses collègues en termes : « Chers collègues membres de la CRIEF, en plus de vous tendre la main, je vous ouvre mon cœur et vous invite à former avec moi une équipe soudée, prête à aller au front, pour un combat patriotique et sans merci contre les fossoyeurs de notre économie nationale. Je vous invite également au courage, celui nécessaire contre les tentatives d'intimidation voire de menaces de tous genres. Par moment, le prix à payer sera élevé, mais nous ne devrions jamais oublier le privilège que constitue aujourd'hui la possibilité pour chacun de nous, d'écrire une nouvelle page de l'histoire judiciaire de la Guinée. La tâche s'annonce longue et exigera de chacun de nous de la persévérance, une loyauté sans faille à notre sacerdoce de magistrats, mais surtout une volonté ferme à résister à toutes les tentatives malsaines de la compromission, qui ne manqueront sûrement pas… »

Quant au Premier ministre, il a au nom du président de la transition rassuré les membres de la CRIEF de l'accompagnement sans faille pour leur permettre d'atteindre les objectifs escomptés.

Youssouf Hawa Keita

ÉVÉNEMENTS DE MACENTA

Un accusé condamné à 30 ans de réclusion criminelle

Démarré au mois de décembre 2021, le verdict des audiences criminelles des événements meurtriers survenus à Macenta entre Toma et Manian est tombé ce mardi.

Tous les accusés doivent être libérés après avoir passé deux ans en prison, car beaucoup ont été condamnés à un an de prison à l'exception de Kagbé Mamady qui a été reconnu coupable des faits qui lui sont reprochés

Il a été condamné à 30 ans de réclusion criminelle.

Il était accusé pour assassinat, incendie volontaire, détention illégale d'arme à feu et coups et blessures volontaires.

Une sentence dont s'est réjoui le procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Macenta , Mamadou Bhoye Diallo.

<< Le tribunal a rendu une décision qui nous a réconforté. C'est ça la beauté de la justice. On ne veut pas qu'un innocent soit condamné et qu'un coupable aussi n'échappe, c'est ça qui a été fait. Quant à moi, il y a eu justice dans cette affaire. En ma qualité de Procureur près le tribunal de première instance de Macenta, je crois que cette décision va décourager d'éventuels candidats à la commission des mêmes faits. Le parquet de Macenta est là pour veiller sur tout ça, pour éviter que la paix et l'ordre public ne soient menacés sur le sol de Macenta. Bon nombre des accusés qui sont en fuite et la plupart de ceux qui étaient en prison ont été envoyés pour des fins de non poursuite. Le tribunal n'a rien retenu contre eux. On va aller à la maison centrale pour décanter parce que certains ont été condamnés pour un an de prison. Nous allons voir leurs mandats de dépôt ,on saura qui doit sortir et qui doit rester>>. Précise le procureur de Macenta.

Il faut noter que parmi les accusés, trois avaient trouvé la mort lors de la détention.

mediaguinee

ANAIM

Le nouveau directeur général et son adjoint prennent fonction

La cérémonie de passation de service entre le directeur général et son adjoint a eu lieu lundi, 24 janvier dans la salle de conférence dudit service. C'était en présence du ministre secrétaire général du gouvernement, Abdourahamane Sikhé Camara, accompagné du ministre des Mines et de la Géologie, Bakary Magassouba et plusieurs cadres, qui ont bien voulu prendre part à cette rencontre.

Pour Mohamed Bangoura, directeur entrant, « il faut d'abord avoir une pensée pieuse à toutes celles et ceux qui nous ont quittés, que leurs âmes repose en paix. Je ne serais à cette place sans la décision du 19 janvier 2022, relative à ma nomination », a déclaré M. Bangoura.

Alors qu'il me soit permis d'exprimer particulièrement toutes ma gratitude et ma reconnaissance à Son Excellence, le Colonel Mamadi Doumbouya, président de la transition, Chef de l'Etat et Chef suprême des Forces Armées pour la confiance placée en ma modeste personne en me nommant DG de l'Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM). Et cela pour conduire la mise en œuvre de la politique en matière d'aménagement des infrastructures nécessaires aux entreprises minières.

Je voudrais également remercier le CNRD pour la nouvelle vision prônée et des valeurs proclamée dans la charte de la transition en vue de la refondation de notre Etat. Ma désignation ne doit pas me faire oublier le poids de ma responsabilité et je suis convaincu qu'ensemble, nous allons relever les défis et répondre aux attentes. En se référant aux orientations exprimées par le CNRD depuis le 5 septembre 2021, sous l'impulsion de son excellence Mamadi Doumbouya, M.Bangoura, a demandé la participation active de tout le monde. C'est pourquoi, il a invité les uns et les autres à travailler main dans la main pour relever le défi en vue de mériter la confiance du Président de la Transition.

Lamine Cissé, DG sortant a profité de cette aubaine pour rendre grâce à ses parents. « J'avoue que l'ANAIM a connus assez de problèmes, elle est née de ces cendres parfois. De 1995 jusqu'à maintenant, nous avons connus assez de difficultés, mais grâce à la bravoure des cadres qui m'ont toujours entouré, nous sommes arrivés à faire assez d'efforts. C'est pour dire qu'au moment où nous prenions l'ANAIM, il n'y avait qu'un seul bureau.

C'est à ce titre qu'un accord de construction a été signé entre CBG et Etat, et pour créer de nouveau emplois et aller vers l'extension de sa capacité, il a fallu que l'ANAIM s'engage toujours auprès de la CBG au renouvellement de l'accord de construction. Donc, ceux qui ont permis à la CBG de lever de fonds de 800 millions de dollars pour aller vers l'extension.

Nous avons pu également signé des accords avec COBADE d'utiliser les infrastructures appartenant à l'ANAIM, il n'en est de même avec GAC. Pour finir, le DG sortant a salué et surtout remercier ces collaborateurs pour leur disponibilité qui lui a permis de gérer la direction de l'ANAIM pendant un bon moment et qui lui a permis de produire un bilan appréciable. C'est dans cette optique qu'il a invité les travailleurs à accompagner la nouvelle direction en vue d'un bon résultat en faveur de notre pays.

En présidant à la cérémonie, le ministre secrétaire général du gouvernement, M. Abdourahamane Sikhé Camara a, avant d'installer les promus à leur place respective, il les a invités à plus de rigueur dans le travail tel que souhaité par les autorités qui misent sur le bon résultat. La cérémonie a pris fin par l'installation des promus dans leurs nouvelles fonctions.

Ibrahima Sory Bangoura
Photos : Lamine Sylla

CULTURE

Binta Laly Sow, une autre actrice oubliée !

A l'image de la plupart des artistes et chanteurs Guinéens qui connaissent une fin de carrière malheureuse, Binta Laly Sow, plus de 50 ans de palmarès mène aujourd'hui une vie moins réjouissante. C'est dans le souci d'inverser cette réalité qu'est créé le projet dénommé '' Un toit Pour Binta".

L'annonce a été faite samedi 15 janvier, à la maison des journalistes sise à Kipé. La rencontre était placée sous le thème : « L'annonce de la sortie de son mini album dans le cadre du projet: '' Un toit Pour Binta''. Ledit projet consiste à trouver pour la chanteuse, Binta Laly Sow un toit et des sources de revenus, par la construction de logements et dont le prix du loyer sera reversé à l'icône de la diva de la musique guinéenne.

Alimou Sow et Abdoulaye S Diallo, tous deux porteurs du projet et Maz Diallo, manager de l'artiste étaient les conférenciers. A cet effet, il est projeté la sortie du mini-album en préparation qui contient 7 titres au total dont 5 nouvelles créations, une reprise et le remix de l'inoxydable ''Bhouloundjouri'' pour les connaisseurs. Il faut noter également qu'un des morceaux est un featuring avec le chanteur Soul Bang's. «*C'est pour venir aider la grande figure de la musique guinéenne Hadja Binta Laly Sow, parce qu'elle a le cœur, elle le mérite. Mais, cette vedette pastorale n'est pas la seule, il y a d'autres artistes qui sont dans la même situation qu'elle. Oui, elle le mérite doublement voire triplement du fait qu'elle est âgée maintenant, septuagénaire, elle est aussi une icône de la musique pastorale guinéenne de manière particulière mais de la musique guinéenne de façon générale. Et, elle a représenté la Guinée à diverse circonstances, horizons et valablement. Nous voulons collecter suffisamment d'argent pour acheter une parcelle dans l'agglomération de Conakry, construire un logement et que le prix du logement lui soit versé régulièrement. Ce lopin de terre peut également abriter un toit pour elle. C'est pourquoi, nous avons appelé le projet, "un toit pour Binta"*», a signifié Alimou Sow.

Aujourd'hui, a noté M. Sow, en dépit d'une carrière de plus de 50 ans, Binta Laly n'est malheureusement pas chez elle. «*Elle n'a pas son propre toit, ni un moyen de déplacement. Elle continue à chanter dans les cabarets, lors des mariages, baptêmes pour gagner son pain quotidien* », a-t-il confié.

Pour sa part, Binta Laly Sow a tenu à remercier les initiateurs du projet ''Un toit pour Binta''. Avant de solliciter aux personnes de bonne volonté d'accompagnement et assistance. « *Si vous voulez aider quelqu'un, faites au moment où il vit* », a-t-elle signifié.

La date de sortie de cet album est prévue le 12 mars prochain au Chapiteau du Palais du Peuple. La vente sera lancée incessamment, le prix aussi.

A rappeler, Binta Laly est la deuxième meilleure chanteuse haalipoular du monde derrière Baba Maal du Sénégal suivi de Seydou du Cameroun et Ali Farka Touré du Mali.

Amadou Mouctar Diallo

COUP D'ÉTAT AU BURKINA FASO

La genèse de la crise entre Kaboré et l'armée

Le divorce entre Roch Marc Christian Kaboré et une partie de l'armée est déjà ancien. Un an après la chute de Blaise Compaoré, Roch Marc Christian Kaboré est élu président du Burkina Faso en 2015. C'est cette même année que le pays connaît les premières attaques de groupes jihadistes sur son sol.

L'intensité, la fréquence et la zone d'intervention des attaques jihadistes sur le sol burkinabè augmentent au fil des ans. Certaines, de par leur ampleur, ont marqué les esprits.

En janvier 2016, l'attentat contre l'hôtel Splendid et le Café Capuccino à Ouagadougou fait 30 morts, majoritairement des étrangers. En août 2017, 21 personnes meurent dans une nouvelle attaque dans la capitale. À partir de 2018, les attaques deviennent quasi quotidiennes.

Pour sa réélection pour un second mandat en novembre 2020, Roch Marc Christian Kaboré promet que la lutte contre les jihadistes sera sa priorité. L'opposition dénonce le fait que des centaines de milliers d'électeurs, déplacés à cause de l'insécurité, n'ont pas pu voter. Le pays compte à ce jour 1,5 million de déplacés, doublant la crise sécuritaire d'une crise humanitaire. Et les attaques continuent.

En juin dernier, dans le nord-est, à Solhan, plus d'une centaine de villageois sont massacrés. En novembre, 53 gendarmes périssent à Inata et les révélations sur des problèmes de ravitaillement du détachement visé choquent l'opinion publique. Le Premier ministre est remercié dans la foulée et le pouvoir effectue des changements dans les rangs de l'armée. Mais les attaques n'ont pas cessé et la défiance s'est installée.

Il y a deux semaines, les autorités annoncent l'arrestation de plusieurs militaires soupçonnés de « tentative de déstabilisation ».

Dimanche, des soldats se sont mutinés dans plusieurs casernes, à Ouagadougou, Kaya, Ouahigouya. Ils veulent des moyens plus adaptés pour lutter contre le terrorisme. Ils demandent des changements à la tête de l'armée et des services de renseignements. Et plus de considération pour les familles des blessés ou morts au combat.

Après une journée confuse ce lundi, des militaires annoncent finalement à la télévision nationale avoir pris le pouvoir, s'engageant au « retour à un ordre constitutionnel » dans « un délai raisonnable ». Ils annoncent également la fermeture des frontières, la dissolution du gouvernement, de l'Assemblée nationale et la suspension de la Constitution.

Source : Rfi

SPORTS

La CRA fait bon ménage

La Commission Régionale des Arbitres (CRA) de Conakry a présenté son bilan de l'année 2021 et les nouveaux outils de travail reçus pour pouvoir mieux former les arbitres.

La rencontre était sous les hauspices du président de la ligue régionale de Conakry, Pascal Admi, entouré de tous les dirigeants de la CRA de Conakry.

Cette présentation de bilan de l'année et les nouveaux matériels de travail ont montré une fois encore que la commission régionale des arbitres de Conakry domine tous ses homologues du pays.

Le secrétaire général de la CRA, Ibrahima Sory Sow a, d'abord remercié le président de la ligue régionale de Conakry pour avoir répondu à l'appel de la CRA mère. Au nom de la Commission, il a présenté les vœux de nouvel an à tous les acteurs du football guinéen commençant par le Ministre des Sports et tous ses collègues.

Ensuite, M. Sow a précisé qu'on ne peut pas parler de football sans parler de l'arbitrage. Ce qui veut dire que pour aider le football, il faut penser à l'arbitrage. Selon lui, la CRA s'est battue pour avoir des équipements afin de rendre la tâche facile aux apprenants. "Donc, vous constaterez que tout est en

train d'être mis en place pour préparer les footballeurs pour le Futur. Mais jamais, les arbitres n'ont bénéficié ce privilège. Nous avons pensé à nous battre pour honorer ce métier.

À son tour, le président de la CRA de Conakry, Mindjao Diallo a pris la parole en exprimant toute sa reconnaissance à l'endroit du président de la ligue régionale de Conakry mais aussi, à l'ex président de la Fédération Guinéenne de Football, Mamadou Antonio Souaré qui a beaucoup œuvré pour le bien être des acteurs et du football guinéens. D'ailleurs quand lui, en personne est tombé malade d'AVC, c'est Antonio qui l'a pris en charge jusqu'à ce qu'il s'est remis. Donc, ces acteurs de football sont une famille pour lui. Il a également, remercié tous les membres de la CRA pour son soutien. " Dans la vie, on ne peut rien faire ni marcher seul. L'arbitrage est devenu en Guinée, une école. Il suffit de venir regarder les arbitres s'entraîner les samedis, cela fait plaisir ".

Prenant la parole, le président de la ligue régionale de Conakry, Pascal Admi a, remercié le président de la CRA tout en lui souhaitant une meilleure santé. Ensuite, il a félicité et remercié le bureau de CRA de Conakry pour les efforts et le travail. Il ajoute " Ce que je vois ici, m'inspire un meilleur avenir dans l'arbitrage".

De son côté, M. Pascal Admi, président de la ligue régionale de Conakry très satisfait des efforts de la CRA de Conakry a félicité et encouragé tous les dirigeants de la CRA d'abord pour le bilan de l'année dernière mais aussi pour le plan du travail tracé. Pour le programme de travail de la CRA de Conakry est professionnel.

Le président de la ligue régionale a promis de tout faire pour la CRA soit dotée d'un bureau.

La rencontre a pris fin sur la remise des prix aux meilleurs arbitres de la CRA de Conakry de l'année 2021 et la remise des matériels d'entraînement aux responsables de ladite commission.

Ainsi, les lauréats sont : Mlle Kanté Aïssatou, Arbitre FIFA, Sékou Oumar Margué Camara, Arbitre ligue, Minkaël Thiam Arbitre District et Mory Condé, Arbitre stagiaire.

Lamine Soumah

EDUCATION/DUBREKA

Remise de satisfécits aux retraités

La Direction préfectorale de l'Education a organisé une journée de remerciement aux retraités de l'éducation de ladite Préfecture. Cette rencontre a eu lieu ce samedi 15 Janvier, dans la maison des jeunes de Dubréka. Cet évènement a connu la présence massive des enseignants, élèves et responsables préfectoraux et communaux, sous la présidence de MorlayeYattara, Inspecteur Général de l'éducation, représentant du Ministre de l'Enseignement Pré-Universitaire.

Cette cérémonie a commencé par la récitation de poésies par les tous petits, retraçant le parcours de ces retraités.

Pour Madame Sylla Fatoumata Balde, Directrice préfectorale de l'Education par Intérim, les enseignants ayant fait valoir leur droit à la traite ont donné à l'école Guinéenne, toutes leurs expériences. Selon elle, la DCE de Dubréka a enregistré des résultats appréciables, grâce aux efforts fournis par ses cadres, dont entre autre, la mise à disposition de la DPE, deux grands établissement où l'Etat était absent, les Complexes Scolaires Malick Condé et Aboubacar

Somparé.

Au compte des mérites on peut ajouter : La première place au BEPC de la région de Kindia en 2018, les deux premières places au BEPC de Franco Arabe et Enseignement Général en 2020, la première place au BAC en Science Expérimentale et Mathématiques 2020 et enfin la première de la région en 2021.

Pour la Directrice, si par exemple ces enseignants avaient été des planteurs, leurs arbres auraient donné de beaux fruits aujourd'hui. « Ce jour est pour nous très pathétique, difficile, mais aussi expression de joie. Nous remercions par la même occasion nos frères, sœurs et collaborateurs ici présents à cette cérémonie ».

Madame Sylla, a présenté ses excuses quant aux moments d'affrontements au fil des années. Elle a aussi exhorté les enseignants en fonction, à soutenir ces désormais anciens collaborateurs ». a-t-elle conclu.

Mohamed Lamine Touré, anciens DPE de Dubréka porte-parole des retraités a lui aussi remercié ses collègues et les organisateurs pour la tenue de cette cérémonie, pour lui « l'évènement a eu de l'ampleur par ce qu'ils ont bien accompli leur devoir, il a aussi déterminé sa disponibilité pour accompagner ses collègues de la DCE en cas de besoin.

La cérémonie a pris fin par la remise de satisfécits aux ayant droit.

Abdoulaye Keïta

CAN 2021

Motsepe exige des explications après la bousculade mortelle du stade d'Olembé

Le président de la Confédération africaine de football (CAF), Patrice Motsepe, a tenu une conférence de presse exceptionnelle mardi 25 janvier au stade Ahmado-Ahidjo, au lendemain de la bousculade qui a fait au moins huit morts au stade d'Olembé avant un match de la CAN 2021.

Patrice Motsepe devait goûter au football uniquement hier, lundi 24 janvier, et ce mardi. Le président de la CAF se retrouve à gérer une crise grave. Attendu au stade d'Olembé dans la banlieue de Yaoundé lundi pour le huitième de finale de la CAN 2021 Cameroun-Comores, il a été bloqué pendant deux heures sur la route. Et pour cause : les secours multipliaient les interventions pour soigner les victimes d'une grosse bousculade aux abords du stade. Le bilan est lourd : huit morts et une cinquantaine de blessés, dont certains dans un état grave.

Après avoir rendu visite aux victimes dans la matinée, Patrice Motsepe s'est exprimé face à la presse ce mardi en début d'après-midi. Il a commencé par observer une minute de silence avant d'adresser ses condoléances aux proches des personnes blessées ou décédées la veille.

Pas de match au stade d'Olembé le 30 janvier

Le dirigeant sud-africain a annoncé une première mesure importante : il n'y aura pas de quart de finale au stade d'Olembé, dimanche 30 janvier. Ce match, qui opposera le vainqueur de Côte d'Ivoire-Égypte au vainqueur de Maroc-Malawi, est déplacé au stade Ahmadou-Ahidjo, à Yaoundé.

Une réunion est prévue avec le comité d'organisation de la CAN (COCAN) mercredi 26 janvier. À cette occasion, Patrice Motsepe formulera une autre demande de réorganisation : que le quart de finale prévu à Douala le 30 janvier (le vainqueur de Sénégal-Cap-Vert face au vainqueur de Mali-Guinée équatoriale) soit délocalisé à Limbé.

Côté sécurité, le patron de la CAF appelle à des « mesures urgentes pour être certain que cela ne se reproduise plus jamais ». « Nous devons déterminer les responsabilités », dit-il, mais ajoute que « ce n'est pas le moment de pointer du doigt », ni de fuir ses « devoirs » : « Légalement, le gouvernement camerounais est responsable de la sécurité. Mais nous sommes leurs partenaires. (…) La CAF est un partenaire et nous sommes aussi responsables que les autorités camerounaises. »

Patrice Motsepe a demandé un « rapport fiable sur ce qui s'est passé, sur ce qui aurait dû se passer, sur les circonstances qui ont conduit à ce que des personnes soient blessés ou perdent la vie ». Il l'attend pour vendredi 28 janvier. « Il y a clairement eu des défaillances, des erreurs, des faiblesses », constate-t-il.

S'exprimant clairement et avec calme, le président de la CAF a toutefois laissé apparaître un peu d'émotion, voire de colère, au moment de revenir sur le moment où la bousculade a commencé quand une porte grillagée, longtemps fermée, s'est ouverte, provoquant l'entrée massive d'une foule qui s'était massée.

« Cette porte était supposée être ouverte. Ouverte, elle aurait permis aux spectateurs d'entrer. Et elle était fermée ! Pour des raisons inexplicables ! Si cette porte avait été ouverte comme elle était supposée l'être, nous n'aurions pas les problèmes que nous avons maintenant, toutes ces vies perdues ! (...) Qui a fermé cette porte, qui est responsable ? »

Plus tard, il est encore revenu sur ce point, avec la même voix irritée. « Quelqu'un a fermé cette porte ! Qui l'a fermée ? Sur les ordres de qui ? Et quand ils ont réalisé qu'elle était fermée, pourquoi ne l'ont-ils pas ouverte immédiatement ? Nous allons nous occuper de ces problèmes », a-t-il promis. Et toujours avec véhémence, Patrice Motsepe a assumé cette vive émotion : « Quand des personnes perdent la vie, vous devez être en colère et impatients ! Et vous devez poser des questions et demander des explications et des garanties que cela n'arrive plus jamais. »

Avant les matches du jour entre le Sénégal et le Cap-Vert à Bafoussam et entre le Maroc et le Malawi à Yaoundé, une minute de silence sera respectée à la mémoire des victimes de la bousculade de lundi.

Rfi

CAN 2021

La Gambie réalise l'exploit de sortir la Guinée et file en quarts

A Bafoussam ce lundi 24 janvier, les Gambiens ont battu la Guinée et se sont hissés en quarts de finale (1-0) de la CAN 2021. Le buteur Musa Barrow restera l'homme du jour dans l'histoire de cette nation invaincue depuis le début de la compétition.

Sans complexe. Voilà comment la Gambie s'est pointée sur la pelouse de Bafoussam pour un huitième de finale historique, pour ce pays qui vit une première phase finale de Coupe d'Afrique des nations. De quoi inquiéter les Guinéens, privés de leur star Naby Keita, suspendu, et de leur expérimenté latéral gauche Issiaga Sylla, blessé.

Même si le Syli national est arrivé en huitièmes, le parcours en phase de poules a été loin d'être étincelant malgré une belle impression lors de la première période face aux Sénégalais, vice-champions d'Afrique. Surtout, la Guinée avait la pression de l'outsider en tant qu'habituée de la phase finale de la CAN, et équipe qui ne voulait pas sortir en huitièmes, comme en Egypte il y a deux ans après une défaite face à l'Algérie. De quoi se faire des nœuds au cerveau.

Si Mohamed Bayo manque le cadre à la quatrième minute, la Gambie joue crânement son va-tout en première période avec Musa Barrow qui frappe devant la surface guinéenne. Keita se trouve sur la trajectoire du ballon et repousse la tentative du joueur de Bologne (13e).

Musa Barrow, l'homme du jour

A la 37e minute, Mohamed Bayo a de nouveau la possibilité d'ouvrir le score, à l'entrée de la surface. Le joueur de Clermont bute sur un défenseur, puis sur Gaye. Le coach de la Guinée, Kaba Diawara avait prévenu : la Gambie n'a pas « volé » sa place en huitièmes. Surtout, la Gambie avait fait tomber la Tunisie en poules (1-0) et tenue tête au Mali (0-0). Darboe réalise un centre-tir qui frôle le cadre mais passe à droite du but de Keita (45e+1). Les Scorpions sont proches de piquer leurs adversaires.

La Guinée rentre aux vestiaires avec des maux de tête, se demandant bien comment se débarrasser des Gambiens en seconde période.

Contre toute attente, les Scorpions piquent finalement leurs adversaires grâce à Musa Barrow à la 71e minute, qui entre dans la surface et ajuste Keita du gauche.

A l'image de Madagascar en 2019 qui s'était hissée en quarts de finale pour sa première CAN, la Gambie réalise le même exploit, en étant à dix en fin de rencontre après l'exclusion de Yusupha Njie, et après avoir repoussé les nombreux assauts adverses dans les dernières minutes, avec un poteau et une transversale ! « C'est fantastique. On n'a pas mal de problème, mais on est là. Ces joueurs, ce sont mes héros », a déclaré le coach Tom Saintfiet sur beIN SPORTS.

En quarts de finale, les Gambiens affronteront le vainqueur de Cameroun-Comores, le 29 janvier.

Rfi

CAN 2021

L'aventure de la Guinée s'arrête en 8èmes de finale

C'est une équipe du Syli habillée dans sa couleur traditionnelle de rouge jaune et vert qui a affronté ce lundi 24 janvier, les scorpions de la Gambie au stade omnisports de Bafoussam, au compte des huitièmes de finale de la 33ème édition de la CAN.

Avec toujours Kaba diawara fidèle à sa tactique de trois, cinq et deux. Un système que beaucoup d'observateurs du cuir rond ont critiqué. Dans cette confrontation, les Guinéens ont commencé à se montrer présents dès l'entame à travers un corner bien négocié par Aguibou Camara, qui revient d'une blessure qu'il a contracté lors des phases de poules.

Un peu plus tard, c'est les Gambiens qui répondent à travers un splendide tire de son 10 Moussa Baro qui trouve un Aly Keita bien placé et repousse la balle comme il pouvait. Une frayeur de courte durée du côté des Guinéens. Mais le Syli avait à faire avec une équipe gambienne très rapide dans les contres. Et qui se réveille petit à petit dans cette rencontre de huitièmes de finale.

A la 36è mn, Mohamed Bayo, bien lancé par un tacle posé par Aguibou Camara, rate la première grosse occasion de la rencontre. Ainsi, le Syli dominateur mais ne concrétise pas les occasions A la 45è mn, incompréhension au milieu de terrain guinéen. Darboé Ebrima récupère et déclenche un tir qui passe complément à côté. Dos à dos à la pause (0-0). La seconde période débute sur le même rythme que la première. Les Guinéens se procurent des occasions, mais manquent de réalisme à l'image de Mohamed Bayo. Et sans surprise, les poulains de Kaba Diawara sont rattrapés par leur maladresse.

Les Gambiens se mettent en évidence et ouvrent le score sur une frappe à ras de terre déclenché par Moussa Barrow sur une belle opportunité, il perce la défense du Syli pour inscrire le premier but de la partie (71'). Par la suite, Kaba Diawara procède à des changements avec les sorties de Mohamed Bayo, Aguibou Camara et Pa Konaté. Ils sont remplacés par Sory Kaba, Morlaye Sylla et Morgan Guilavogui.

La Guinée qui a fini à dix avec l'expulsion d'Ibrahima Sory Conté dans le temps additionnel. Après la défaite du Syli, Kaba dira en conférence de presse que ça fait toujours mal. « Je suis déçu parce que je voulais gagner, on avait une grande ambition. On visait au moins les quarts de finale malheureusement, la victoire n'était pas dans notre camp. J'avais dit à mes garçons de marquer dès les premières occasions. On a eu d'opportunités que nous avons gâchées et l'adversaire est venu marquer. C'est dommage par ce que le but encaissé même, on pouvait l'éviter. On a essayé ça n'a pas marché, c'est le football. »

Thierno Kalifatou Doumbouya, envoyé Spécial

SPORT

Le CAMS dans la dynamique de 2022

Le comité national olympique et sportif de Guinée (CNOSG) sous les auspices de la solidarité olympique, a organisé une séance de cours avancé en management du sport (CAMS) 2022.

La cérémonie d'ouverture de cette séance a eu lieu le mardi, 18 janvier dernier dans une salle du comité Olympique sis au stade du 28 septembre et présidée par le chef de division du Ministère de la Jeunesse et des Sports, Mohamed Salif Camara. On notait également, la présence des différents dirigeants dudit comité.

Le programme des activités est reparti en trois sessions. D'abord, la formation des facilitateurs était au sommet des activités qui s'est tenue le lundi,10 au vendredi, 15 janvier 2022.

Donc, les activités sont entre autres, la structuration des organisations sportives et illustrations, la gestion stratégique et illustrations,...

Ensuite, la première session qui se tient du mardi,18 au mercredi, 26 janvier 2022 pendant quatre heures par jour. La seconde session, sera du lundi,24 au samedi, 29 mars 2022. Et la troisième session se tiendra le 23 avril 2022 avec une durée de 6 heures par jour.

Le secrétaire général du comité Olympique, Ben Daouda Nansoko a indiqué que la présente cérémonie s'inscrit dans un vaste programme de développement et compétences initié depuis 1988 par le CIO à travers la solidarité olympique en vue de relever le grand défi de performance et de résultats dans l'administration, la gestion, le management des activités olympiques et sportives au sein de nos organismes. Aussi, il précise que durant le rendez vous du donner et de recevoir, six modules assorties du cas, seront exposées et développées de façon participative afin que chacun puisse tirer le maximum de profit possible. Selon lui, au terme de cette formation, " Nous avons espéré que chaque apprenant sera capable de structurer son organisation, de gérer de façon stratégique le RFP, les finances et le marketing".

De son côté, Mohamed Lawal Camara, représentant des experts, a souligné que les participants peuvent être issus du niveau exécutif des comités nationaux olympiques, des fédérations nationales et autres organismes chargés du développement du sport ou occuper des postes moins élevés dans la hiérarchie du personnel. Ou en outre, être des bénévoles responsables de la gestion de projet au sein des organisations sportives et olympiques.

Quant au représentant du ministre des Sports, le chef de division, Mohamed Salif Camara s'est réjoui de la tenue de ces séances. Il a également félicité et remercié les organisateurs pour les fournis. Il précise le département des Sports de ménagera aucun effort à accompagner ces genres d'initiative.

Mariam Penda Diaouné

CAN 2021

Un quatuor d'arbitres féminines s'impose

Le Cameroun 2022 innove avec un quatuor d'arbitres féminines du match Guinée-Zimbabwe et l'arbitre Rwandaise Salima Rhadia Mukansanga entre dans l'histoire du football africain

Pour la première fois, un match de coupe d'Afrique des nations CAN a été arbitré par une femme. La Rwandaise a en effet officié en tant qu'arbitre centrale lors de la rencontre entre le Zimbabwe et la Guinée (2-1), à Yaoundé le mardi dernier, assistée de trois autres femmes : la Camerounaise Carine Atemzabong et la Marocaine Fatiha Jermoumi l'assistaient sur la touche et la Marocaine Bouchra Karboubi officiait comme responsable de l'arbitre vidéo.

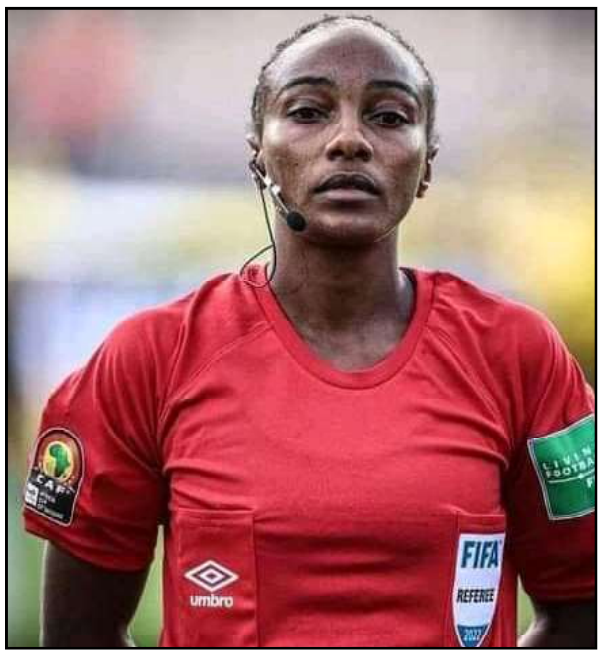

C'est lors de quelques matches de deuxième division Rwandaise masculine et lors de rencontres féminines, la jeune femme a lancé sa carrière. Avant d'être promue en 2012 par la CAF et de participer à des rencontres dans le continent, mais comme arbitre assistante. En 2014 elle devient arbitre centrale pour la première fois lors d'un match international, Zambie-Tanzanie en qualifications pour le championnat d'Afrique féminin. Elle a été l'arbitre centrale lors du mondial féminin organisé en 2019 en France. Elle était aussi présente cet été aux JO de Tokyo comme arbitre de champ lors du tournoi olympique de football.

La Rwandaise a assuré le rôle avec art. Elle ne s'est pas particulièrement fait remarquer, ce qui est toujours un bon signe en matière d'arbitrage. Dans un match haché par les fautes, elle a ainsi sifflé à 34 reprises et distribué ses premiers cartons jaunes : 3 pour chaque équipe.

A 35 ans, Salima Rhadia Mukansanga a déjà une longue expérience dernière elle. Le match Guinée-Malawi elle était devenue la première femme quatrième arbitre d'un match de la CAN.

Pour le directeur des arbitres de la CAF, **Eddy Maillet**, il s'agit d'un moment historique : '' nous sommes extrêmement fiers de **Salima** car, elle a travaillé dur pour être là où est aujourd'hui. Nous savons qu'elle a dû surmonter de séreux obstacles pour atteindre ce niveau et elle mérite qu'on lui accorde du crédit'', a-t-il souligné dans un communiqué.

Ce moment n'est pas seulement pour Salima, mais pour chaque jeune fille du continent africain qui a la passion du football et qui se voit comme arbitre dans le futur.

M. N'DIAYE

Lire Horoya c'est bien, s'y abonner c'est mieux